L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 AVRIL 1865. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 8 AVRIL.

LA CONSCRIPTION.

Liste des noms du 3me District.

Nos lecteurs trouveront dans notre partie anglaise la liste des noms du 3me District tirés au sort hier matin.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces.

Par McCerren & Landry—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, cinq terrains situés dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, David, Toulouse et Salomon ; un îlet compris entre les rues St Pierre, l'Avenue Carrollton, Toulouse et David, dans le Deuxième District—Aussi, dans leur salle d'encan, un lot de meubles.

Par D. E. Morphy—Dans les magasins de A D Grieff, 48, 50 et 52, rue Vieille Levée, savon, whisky, mélasse, beurre, tabac, cigares et autres articles.

Par A. Bouligny—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une machine double pour steamboat, avec ses accessoires, orbis en fer, chassis, &c à un moulin plus bas qu'Alger, au Coal yard, en face de la propriété de Mme Baker.

Par Montgomery & Bros—A leur salle d'encan, [illegible] balles de coton.

Par E Roger & Co—A leurs salles d'encan, vente sans réserve, pour clore des consignations, de linge fin, soieries, et de bottes, souliers et brodequins.

Par B. Turpin—A son magasin d'encan, vins, eaux de vie, liqueurs, whisky, sucre, &c, fromages de Gruyère, tête de Maure, pâté gras.

Par F. Fernandez—A son magasin d'encan, marchandises sèches, meubles, &c.

Par E Roger & Co—A leurs salles d'encan, rue de la Vieille Levée, Nos 45 et 47—chemises toile, coton et gingo.

Par J P Boisseau, au coin des rues Magasin et Gravier, farine, jambons, épaules, pommes de terre, &c, au poteau 24, 2me district, bois de construction.

L'Abeille de ce jour

Contient à la deuxième page, les nouvelles publiées dans notre édition d'hier soir, les annonces de spectacles, départs de bateaux et de navires à voiles, restaurants, &c., et les ventes par le Shérif et le Marshal Provisoire des Etats-Unis.

A la troisième page, matière à lire ; ordres du département militaire, annonce du Trésorier et de compagnie d'assurance.

L'expédition de Mobile.

Les correspondances, adressées de l'armée expéditionnaire contre Mobile, vont jusqu'au 5. Elles ne disent rien de saillant. Le bombardement du fort Espagnol continuait d'une manière à peu près régulière et sans interruption, tantôt vif, tantôt languissant. La garnison a envoyé quelques bombes meurtrières. Une seule a tué ou blessé 11 hommes de la batterie du 14e Indiana.

Il est tombé, dit un correspondant, une véritable pluie de fragments de bombes dans le voisinage du quartier général de la 3me division et les domestiques de couleur effrayés ont pris la fuite. Il a fallu pour les faire revenir construire des casemates où l'on a installé les cuisines.

Les dates reçues de la baie vont jusqu'au 5, à 10 heures du matin. A ce moment la canonnade s'était ralentie des deux côtés et les feux de tirailleurs avaient cessé. On parle d'un assaut comme prochain.

ECHANGE DU LIEUTENANT HOWARD C. WRIGHT.

Le *True Delta* s'exprime ainsi à l'égard de M. Howard C. Wright, ancien rapporteur de l'*Abeille*, fait prisonnier à Port Hudson où il servait comme lieutenant et qui vient d'être échangé.

Nous venons de recevoir du lieutenant H. C. Wright, du 30me d'infanterie de la Louisiane, la nouvelle directe qu'il a été échangé avec l'adjudant B. C. Cushman du 33me, J. B. Harris du 4me, le lieutenant H. Carpenter du 9me bataillon de cavalerie, et plusieurs autres officiers, au nombre de 100 en tout. Ils avaient été détenus à l'île Johnson.

Tous les lecteurs du *True Delta* sympathiseront avec le lieutenant Wright dans tout ce qu'il fait et partout où il se trouve. C'est à lui qu'on doit tant de rapports mordants et judicieux qui pendant longtemps ont orné les colonnes de ce journal. Parmi tous ses travaux si nombreux, brille l'histoire qu'il a composée sous le titre de : "Siége de Port Hudson", Personne n'a essayé d'écrire sur le même sujet depuis. Cet ouvrage, impartial et parfaitement juste envers les deux parties belligérantes, a été lu et sera conservé dans tous les hameaux, de l'Etat du Maine au Golfe du Mexique.

La "Danse de la Bohémienne" dansée par Mlle Josie Zanfretta et Mlle Julia Lehmann, aujourd'hui, à midi, à l'Académie de Musique.

Tirage—Nous appelons l'attention des personnes intéressées sur l'avis publié dans nos colonnes par M. Léon Laugrin, avocat français et notaire public. M. L. Laugrin est trop bien connu en cette ville pour que nous ayons besoin de le recommander à ses compatriotes auxquels il peut rendre de très grands services à l'occasion du tirage.

"MEDINA" ou l'Etoile Magique, pantomime comique, d'Alex. Zanfretta, à l'Académie de Musique, aujourd'hui, à midi, et ce soir, à 8 heures et demie.

Concert à l'Opéra St-Charles—Un grand concert vocal et instrumental doit être donné le lundi 17 avril au St-Charles Opera House, rue St-Charles, par M. Henri Page, violoniste, avec le concours de Mlle Charpeaux, et de M. A. Flandry, et de plusieurs amateurs distingués de la Nouvelle-Orléans. Nous reparlerons du programme de cette soirée qui comprend un choix heureusement varié de morceaux de musique vocale et instrumentale.

Musique—Nous avons reçu de M. Wehrmann, graveur et imprimeur de musique, plusieurs morceaux que nous signalons aux pianistes : la valse "*Immortellen*" de Jos Gungel, une mazourka de Viereck, *la Petite Fée*, une mazourka de Von La Hache, *Mon Espoir*, et la polka *Lu-lu* d'Eug. Chassaignac.

Mélodie Allemande—Dans le nombreux choix de romances qu'on trouve au magasin de musique de A. Elie, rue Royale 66, nous signalerons une gracieuse mélodie allemande de Alexandre Reichardt, avec paroles françaises de Alph. Baralle, ayant pour titre : "Oh! Belle étoile ! Oh ! doux regard !"

Mlles Lina Windel, la belle première danseuse, dans LES ABEILLES, ballet pastoral, aujourd'hui, à midi, à l'Académie de Musique.

LES NEGRES BLANCS.

A l'occasion d'un accident qui a eu lieu dans une des mines de charbon de la Belgique le *Monde* s'exprime ainsi :

"Il est de mode dans un certain libéralisme de s'attendrir beaucoup sur le sort des *pauvres noirs* employés par les planteurs du Sud ou du Brésil, surtout depuis que les romances avec trois bémoles à la clé sont venues dévoiler aux yeux de l'Europe la tyrannie de l'impitoyable planteur et les vertus du *bon petit noir*, vingt fois plus heureux que les pauvres nègres blancs de l'industrie européenne.

Ceux-ci ont le malheur de ne pas représenter un capital comme le nègre, et lorsqu'ils tombent épuisés sur le champ de bataille du travail où ils enlèvent des millions pour leurs maîtres blancs, ils ont la ressource d'aller crever dans un coin, en laissant derrière eux une famille vouée fatalement à la misère, au crime ou à la prostitution.

De ces nègres blancs-là, peu s'en occupent, parce qu'ils ont le malheur de montrer le dimanche une peau plus blanche que celle de leurs frères d'Afrique ou de la Louisiane. Le vrai nègre qui travaille en plein soleil aux plantations de coton, de café, de riz, de cacao, etc., et qui a son jardin à lui où il peut travailler deux jours de la semaine à son profit, ce nègre là, qui a toujours les sourires du ciel et de la nature au-dessus et autour de lui, est gai et est à nos yeux, mille fois plus heureux que ces gnômes européens enfouis de père en fils dans les entrailles d'un globe qu'ils éventrent mornes et silencieux pour mille dangers au profit de leurs suzerains nonchalamment occupés à fumer des *régalias* et à boire du champagne frappé ou du Veuve [illegible]. Si quelque calamité, quelque sinistre frappe les esclaves du planteur louisianais ou brésilien, c'est pour celui-ci une *perte sérieuse* de cinq à six mille francs par tête ; si un coup de grisou foudroye trente ou quarante serfs travaillant au profit de la féodalité charbonnière, c'est là pour elle un simple détail ; la chair blanche n'a pas de valeur en Europe et [illegible] se présentent pour remplir le vide causé par la foudre des mines.

A-t-elle, [illegible] expliqué la catastrophe du Dour, cette féodalité charbonnière qui digère une [illegible] de millions, les beaux et [illegible] dividendes que lui gagnent les serfs privés de la lumière du soleil [illegible] dans la charité du monde [illegible] Grands, petits, ouvriers, [illegible] hommes, femmes, enfants, sont venus [illegible] leur obole aux femmes et aux orphelins de Dour, et cet enthousiasme a été tel qu'il [illegible] fortunes au moins aussi sacrées que celles qui ont eu pour théâtre les mines des Charbonniers. On n'a plus songé aux pauvres marins d'Ostende qui, eux aussi, laissent des orphelins et des veuves, et, à l'heure qu'il est, on organise des concerts, des fêtes, &c. au profit de ces *infortunes privilégiées*, nous ne savons trop pour quelle raison.

Et cependant qu'ont fait ces actionnaires, ces administrateurs qui empochent tous les mois de si beaux dividendes et des appointements deux fois ministériels? Quelle somme ont-ils votée pour ces malheureuses victimes de l'industrie, qui, au moment de descendre dans leurs enfers souterrains, pourraient dire à leurs suzerains comme les gladiateurs antiques : *morituri te salutant !* Ceux qui vont mourir pour grossir vos dividendes vous saluent ! Quelle somme ont-ils votée à la souscription générale, ces pauvres millionnaires? Quelles mesures ont-ils prises pour assurer à l'avenir le sort des orphelins et des veuves qu'un coup de feu peut faire demain? La presse est muette sur ce point, et pour cause, et pas un journal du Hainaut n'oserait poser ces questions, tellement la féodalité charbonnière règne et gouverne. C'est elle qui fait ou dicte les lois sur la coalition des travailleurs, elle dispose de la gendarmerie et des soldats, et fait feu sur qui bouge ou qui demande que la part du travail soit à l'avenir plus équitable et plus juste! Mais la coalition des grands *barons de la gaillette*, qui s'y opposera? S'il lui plaît par une *entente cordiale* de tous faire payer demain le charbon le double du prix actuel, qui s'y opposera? N'est-elle pas la maîtresse souveraine, n'a-t-elle pas ses créatures partout, dans les Chambres, la presse, &c.?

Que demain une voix généreuse s'élève à la Chambre des Représentants pour demander qu'à l'avenir, une part soit prélevée sur les immenses bénéfices des actionnaires au profit des veuves et des orphelins qu'un nouveau sinistre peut faire demain, et cinquante voix demanderont l'ordre du jour! Ce budget des accidents, que l'*Indépendance* voudrait voir s'établir, afin de trouver, dans un moment donné, des ressources pour les sinistres inattendus, ce budget, disons-nous, il *faut le demander* à ceux qui *profitent* des travaux meurtriers des ouvriers de l'industrie charbonnière, et non au public que la coalition de la féodalité charbonnière *exploite* et impitoyablement en élevant chaque jour le prix du charbon devenu un objet de première nécessité. Si une heureuse indiscrétion faisait connaître demain au public le chiffre des bénéfices scandaleux réalisés par les administrateurs et les actionnaires de l'industrie charbonnière, il n'y aurait qu'un cri d'indignation contre ces hauts barons de la gaillette qui, au lieu de revendiquer pour eux le droit, le *devoir* et l'honneur de venir au secours des victimes d'une industrie meurtrière qui fait affluer l'or dans leurs caisses, remettent à la bienfaisance publique le soin de venir en aide à leurs nègres blancs, au risque de laisser sans secours et sans appui d'autres misères aussi poignantes et aussi respectables. Qui s'occupe en ce moment du sort des familles de ces pauvres pêcheurs de notre côte nord-ouest qui vont demander chaque jour le pain de la famille à cette mer inhospitalière qui, chaque année engloutit tant de victimes? Et qu'est-ce que le salaire de nos pauvres marins auprès de celui des ouvriers de l'industrie charbonnière? Quelles épargnes peuvent-ils faire pour venir en aide à leurs familles aux jours de malheurs et d'épreuves? Souvent le patron propriétaire de la barque est aussi pauvre que l'équipage qu'il emploie. Tel n'est pas le sort de la féodalité charbonnière, qui digère en paix ses millions arrachés péniblement aux flancs du globe par ses *serfs industriels*, que ceux qui récoltent les bénéfices acceptent aussi les charges et qu'ils ne viennent plus tendre leur sébille à la charité publique sollicitée par d'autres misères, alors qu'en sacrifiant un *centième* de leurs bénéfices, ils pourraient venir en aide à toutes ces victimes qui vont mourir pour augmenter leurs dividendes."

Le "FRENCH SPY" et la scène du combat, aujourd'hui, à midi, à l'Académie de Musique.

CHRONIQUE LOCALE

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—Le tribunal a accordé les trois cent-une piastres que réclamait M. Louis Elien, sur les meubles de Wirt Adams. Il a décidé que réponse avait été faite aux trente-neuf questions relativement à la loyauté.

Les Etats-Unis contre quatre terrains appartenant à G Spearing et confisqués.—Les intervenants R. Lloyd, pour trois mille piastres; Morrison M. Grew, pour huit mille deux cent soixante quinze piastres; Dant Jackson, pour sept mille cinq cents piastres—ont été requis de répondre aux trente-neuf questions dans un jour.

"Les Etats Unis contre six terrains de Fitz William Linedale. Une compagnie d'assurance a présenté deux réclamations, l'une de sept mille cinq cents piastres et l'autre de deux mille cinq cents piastres—L'ordre ci-dessus a été donné.

J. L. Gubernato réclame huit mille piastres et Mary Cunningham deux mille piastres sur les propriétés condamnées de Juo Copley. L'ordre ci-dessus a été donné.

MORT SUBITE—Mme Margaret Jadonin, âgée de 70 ans, frappée hier d'apoplexie au moment où elle sortait de chez elle, est morte subitement. Le fait a été dûment certifié par M. Huard, médecin de ville — La défunte avait des relations très respectables dans les cercles créoles.

L'HOMICIDE—Conrad Hoepe, accusé d'avoir tué son frère, (nous avons déjà parlé de cet homicide) a été traduit, hier matin, devant le recorder Vennard, sur l'affidavit du coroner. Il s'est déclaré innocent.

L'interrogatoire est fixé à vendredi prochain.

DEVANT LA PREMIÈRE COUR—Kate Dannotan a été envoyée devant la Première Cour de District, sous prévention d'avoir tiré [illegible] sur un homme avec qui elle avait eu des relations et dont elle voulait se venger.

—Michael Reilly, qu'Albert Weaver accuse d'avoir voulu lui porter un coup de couteau, le [illegible] courant, à minuit, a dû fournir un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa comparution devant le même tribunal.

UN CONSCRIT avait fait un affidavit dans lequel il disait qu'il n'avait jamais déclaré son intention de devenir citoyen et qu'il n'était conséquemment pas sujet au tirage. Les livres constatent qu'un homme qui porte le même nom que lui a voté en 1858.

Le Prévôt n'a pas encore donné sa décision.

Représentation à l'Académie de Musique, aujourd'hui, à midi, expressément pour les Dames et les enfants.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE.

Le ministre de l'instruction publique en France, M. Duruy, ayant fait un rapport qui concluait en faveur de l'instruction publique obligatoire, ce rapport a paru sans observation dans le *Moniteur*, mais le lendemain le journal officiel contenait la note suivante qui indique que l'empereur n'adopte pas les conclusions de son ministre :

"Les questions importantes soulevées par le rapport de M. le ministre de l'instruction publique sur l'enseignement primaire ont été discutées pendant plusieurs séances par les ministres et les membres du conseil privé réunis sous la présidence de l'Empereur.

"A la suite de ces délibérations, Sa Majesté a décidé le renvoi à l'examen du conseil d'Etat d'un projet de loi qui se résume dans les propositions suivantes :

1o Les instituteurs primaires libres ne seront pas assujettis à l'obtention préalable d'un brevet de capacité;

2o Les communes dont la population est supérieure à 500 âmes seront tenues d'avoir une école publique de filles ;

3o Des primes d'assiduité pourront être accordées aux enfants qui suivront régulièrement l'école publique depuis l'âge de 7 ans jusqu'à celui de 13 ans ;

4o Le minimum du traitement annuel des institutrices publiques sera fixé à 500 fr. ;

5o Le traitement des instituteurs et institutrices adjoints sera amélioré et leur nomination confiée au préfet ;

6o L'exercice du droit conféré aux communes par les lois antérieures d'établir des écoles entièrement gratuites sera rendu plus efficace. Chaque commune sera autorisée à affecter, en sus de ses ressources actuelles, 2 centimes spéciaux sur les quatre contributions directes pour l'établissement de cette gratuité ;

"En cas d'insuffisance, la commune pourra recevoir une subvention du département, et le complément de la dépense sera supporté par l'Etat. Le traitement de l'instituteur primaire de l'école gratuite ne pourra être inférieur aux émoluments qui résultaient pour lui de la rétribution scolaire et du traitement fixe.

"Ce projet de loi ne repose pas sur les principes développés par M. le ministre de l'instruction publique; mais son rapport a été livré à la publicité comme expression de son opinion personnelle et à raison de l'importance des renseignements qu'il contient.

Remplaçants—MM. A. & S. NEWHOUSE, rue [illegible], No 19, rue St. Charles, ayant dans ce but déposé un cautionnement entre les mains de l'autorité, sont autorisés à fournir des remplaçants à ceux que le sort désignera pour un service actif dans l'armée. Ils traitent à des conditions fort libérales et fourniront promptement les remplaçants demandés.

MM. ANDREWS et McBETH, [illegible], rue Carondelet, ayant fourni le cautionnement requis pour le fidèle accomplissement des obligations [illegible]

POSTSCRIPT

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Prise de possession de PETERSBURG et de RICHMOND

Par les Fédéraux.

L'or à 146.

LE COTON CALME A 49 CENTS.

Baton Rouge, 8 avril, à minuit.

Par l'arrivée du bateau à vapeur Clara Dolsen nous avons reçu des dates du Nord du 3 du courant et du Caire du même jour, de 3 heures de l'après-midi.

Les dépêches reçues ici ce matin, annonçant que les forces des Etats-Unis sont entrées et ont pris possession de LA CAPITALE DU GOUVERNEMENT REBELLE, ont soulevé un grand enthousiasme. Des drapeaux ont été arborés sur tous les édifices publics, et des salves d'artillerie ont été tirées. La joie se manifeste de toutes parts, et l'on n'entend que ces cris : Richmond s'est rendu !

La dépêche suivante a été affichée sur les *bulletin boards* ce matin, et transmise à tous les opérateurs du télégraphe:

"Chicago 3 avril, 1 heure A. M.

"Le président Lincoln a annoncé par le télégraphe, à 8 heures ce matin, de City Point, que Petersburg (Virginie) avait été évacué, et qu'il pensait qu'à Richmond on en avait fait de même. Peu après, une dépêche particulière a été reçue, elle porte :

"Chicago, 2 avril, à midi. — La colonne du général Weitzel a pris possession de Richmond à 8 heures un quart ce matin."

Nous l'expédions [illegible]—Caire, 3 avril, à 2 heures de l'après-midi—Les dépêches suivantes ont été reçues, elles confirment l'occupation de Richmond et de Petersburg :

"Buffalo, 3 avril—Les dépêches des villes de l'Est parlent de l'enthousiasme qui a éclaté lorsqu'on y a appris la prise de Petersburg et de Richmond.

Une dépêche du président Lincoln, adressée au département de la guerre, en date de 8 heures et demie, annonce que Petersburg a été évacué.

OFFICIEL—Département de la guerre.
Washington, 3 avril, à 2 heures P. M.

Au major-général Dix,

La confirmation officielle de l'évacuation de Richmond et la prise de possession de cette ville a été reçue sous la signature de E. M. Stanton, secrétaire de la guerre.

City Point, 3 avril, 11 heures A. M.

Hon. E. M. Stanton, secrétaire de la guerre :

Le général Weitzel transmet par le télégraphe, ce qui suit :

"Nous avons pris Richmond à 8 heures 15 minutes ce matin, et y avons trouvé plusieurs pièces de canon. L'ennemi a abandonné la place en toute hâte. Une partie de la ville est en feu, et l'on fait des efforts de toutes parts pour arrêter l'incendie.

Les habitants nous ont accueillis avec enthousiasme et font éclater leur joie.

Le général Grant est parti de bonne heure ce matin, avec l'armée, se dirigeant vers la route de Danville afin de couper la retraite de Lee, s'il est possible.

Le président Lincoln est parti [illegible] sur le front.

Signé J. S. [illegible],
Adjudant-général assistant.

Le correspondant spécial du [illegible] dit: On a lieu de croire que le président [illegible] la prise de possession de Richmond, lancera une nouvelle proclamation d'amnistie.

Marchés de New York.

New York, 3 avril—Le marché de l'or a ouvert à 148, est tombé ensuite à 143⅜ et a clos à 146 à midi.

Le coton était calme à 49 cents.

ARTICLES POUR LES MODISTES—On verra dans nos annonces que M. Wm Dauphin, rue de la Douane No 66, vient de recevoir par le dernier steamer un assortiment riche et varié de fleurs françaises et américaines, de rubans, tulles, franges, passementerie, et autres articles de goût pour garnir les chapeaux. M. Wm Dauphin a en outre 300 caisses de chapeaux à la mode pour dames, fillettes et garçons, et aussi des chapeaux pour hommes. Toutes ces marchandises sont nouvelles et se font remarquer par leur grande élégance et leur extrême fraîcheur.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT

XIV—Suite.

Le curé avait joint les mains et levé les yeux au ciel, Landry avait passé convulsivement ses doigts dans ses cheveux, et si on les avait suivis dans leur trajet, on aurait vu tomber, sous leur étreinte, les innocentes victimes de son honnête colère.

—C'est tout ce que vous voudrez, reprit le maire, mais, avant tout, c'est la pure vérité. Les époux Bernard ont fait donation de Perron à leur fils, et il paraît que celui-ci, jeune homme fort savant, a découvert dans deux champs de sa métairie des gisements précieux de je ne sais quoi, dont personne avant lui n'avait soupçonné l'existence. Bref, il veut cent mille fr de son domaine, et le pauvre M. Parmentier se fend la tête à tous les murs pour trouver cette somme formidable qu'il n'a pas, Dieu merci ! car il la donnerait, parole d'honneur, tant il a peur de revoir sa fille dans l'état d'où il l'a tirée.

—N'avez vous pas dit que Mlle Marinette était ce soir menacée d'une rechute? demanda Landry.

—C'est encore vrai. M. Parmentier sort de chez moi. Il m'a demandé soixante mille francs à emprunter en me racontant l'affaire ; et il m'a dit que sa fille venait de se mettre au lit avec une grosse fièvre. Soixante mille francs c'est une fortune. J'en aurais la libre disposition que je ne les prêterais pas à ce pauvre homme. D'abord, à vrai parler, parce qu'il ne pourrait pas me les rendre, ensuite parce que ce serait le ruiner à coup sûr et enrichir les Bernard qui font là un vilain métier.

—Vous avez parfaitement raison, dit le général. Je vous approuve.

—Et je suis venu, bien vite, vous trouver, ajouta le maire, afin de vous prévenir. Car, pris à l'improviste, vous auriez pu, riche comme vous l'êtes, céder aux instances de monsieur Parmentier qui ne tardera pas à s'adresser à vous

—Pardienne! pensa la douairière, tous les veaux de Rouillac s'en doutent à téter, ne sommes-nous pas la vache à lait communale?

—Dans ce cas, répondit le comte Chardin, je ferais comme vous. Je refuserais au nom de la morale outragée par les Bernard.

—Oui, mon oncle, observa timidement Landry, mais au nom de l'humanité ? Cette jeune fille est bien malade !

—Il n'y a pas d'apothicaires qui aient des remèdes de ce prix, dit crûment la baronne au capitaine. M. Landry ne va-t-il pas faire l'amour à nos dépens ?

—Il y a quelque terrible mystère là-dessous, glissa tout bas Chalouze à la douairière, qui riposta sur le champ :

—Il n'y a là-dessous que trois coquins : les Bernard, un fou, le docteur, et une Jacqueline à vapeurs villageoises, la Marinette. Peut-être monsieur mon gendre sera-t-il la dupe qu'on cherche ; alors la chambrée sera pleine au grand complet.

—Je voudrais avoir soixante mille francs bien à moi, dit la comtesse à sa mère, dont elle avait entendu l'apostrophe.

Ma fille, vendez vos diamants, répondit avec humeur la baronne ; vous les remplacerez par des pierres fausses qui vous rappelleront fidèlement les faiblesses de tous ces intrigants.

Un domestique ouvrit la porte et annonça le docteur Parmentier.

Chacun des assistants, moins la baronne, frissonna comme à la commotion d'une décharge électrique.

Le bon vieillard s'avança d'un pas incertain, l'œil vitreux, le maintien grave. L'altération visible de son visage annonçait le trouble de son cœur ; ses cheveux, dont il avait un soin particulier et qu'il relevait en cercle épais d'une extrémité à l'autre de son large front découvert, flottaient abandonnés sur ses tempes, et il paraissait avoir perdu jusqu'au souvenir de cette grâce native qui, nous l'avons déjà dit quelque part, lui donnait la majesté raffinée d'un portrait d'ancêtre.

La comtesse courut au devant du docteur :

—Nous sommes heureux de vous voir, monsieur Parmentier, c'est preuve que votre chère fille se porte bien.

Le vieillard secoua la tête en silence.

—Vous êtes mille fois bonne, madame, répondit-il, mais nous n'allons bien, ni ma fille.... ni moi. Ah ! nous traversons des jours de sévère épreuve pendant lesquels il fait bon d'être.... chrétien. Monsieur le comte, ajouta-t-il parlant bas au général, et après avoir salué tout le monde un mot dans votre cabinet, s'il vous plaît. Rien qu'un mot, mais au plus vite.

Le général fit quelques pas dans le salon, puis, feignant de rappeler un souvenir, il se frappa le front et s'écria :

—Sarpejotte ! docteur, puisque vous voilà, permettez que j'abuse de votre visite, j'ai à vous consulter pour une vieille blessure.... voulez-vous que nous passions dans mon cabinet ?

—Je suis à vos ordres, monsieur le comte, répondit le médecin, et il remercia par un sourire plein d'ineffable tristesse l'auteur du bienveillant mensonge, qui lui fit sa sortie d'un salon où il était entré en tremblant.

—Ah ! ma tante, dit Landry à la comtesse, quel noble et grand cœur que celui de votre mari, et que vous devez l'aimer !

—Oui, certes ! répondit la jeune femme, [illegible]

Ici, la cousine de Rosier regarda, en dessous, le capitaine et la comtesse, espérant saisir, entre leurs yeux, le choc d'un double éclair, tant elle croyait volontiers aux caresses répétées par les Bernard. Le hasard voulut qu'en effet, à ce même moment, M. de Chalouze et Mme Chardin se regardassent, Chalouze pour approuver ce que la comtesse venait de dire, et la comtesse comme pour invoquer le témoignage du meilleur et du plus vieil ami de son mari. Cette communication, involontaire des deux parts, fut aussitôt commentée par la mère et Cornélie qui, tacitement, la recueillirent avec la férocité naturelle aux méchants, lorsqu'ils sont béats.

Dix minutes après le départ du docteur et du général, le comte Chardin rentra seul dans le salon. Ses traits bouleversés attestaient la fatigue qu'une grande lutte avait causée dans tout son être.

—Il est parti désespéré [illegible] m'a navré...... Je ne suis pas sans inquiétude et je ne sais pas, en vérité, si je dois être content de moi.

—Vous avez [illegible] dit la comtesse.

—Oui, mon enfant. C'est un devoir d'aider cet honnête homme, mais il y a des [illegible] qui m'en sont bien chers!

Oh ! mon Dieu ! soupira tout bas Landry, que faire pour le sauver ?

—J'ai résisté d'abord à ses [illegible], qui sont d'un pauvre insensé, reprit le général, car il m'a parlé de son travail [illegible] le travail d'un vieillard dont les jours sont comptés ! J'ai résisté à ses prières, puis à quelques larmes qu'il n'a pu [illegible] Tout cela n'a duré que deux minutes, et ma force a été ébranlée par sa douleur et par son courage. Ce malheureux est fou, comme sa fille est folle, mais [illegible] est digne de pitié [illegible] paternelle commande un respect dont je suis profondément pénétré. Non, les Bernard ne savent rien de cette lamentable histoire. Je les verrai dès demain, et s'ils ne sont pas des monstres, ils reviendront à des sentiments moins barbares.

—[illegible] dit la baronne, car enfin les Parmentier morts, la métairie ne vaudra plus que vingt-cinq mille francs !

—Sauf réserve de la trouvaille, observa le maire, car si, comme le dit le savant Jules, les champs de Perron contiennent des gisements précieux, du cuivre ou de l'argent, du mercure, de la terre à porcelaine ou du charbon, que sais-je, le gaillard en tirera profit.

—Epargnez nous ces suppositions, s'écria la douairière, il n'y a que [illegible] dans ce pays sur terre comme dessous.

—Tiens! dit Cornélie Rosier, [illegible] Landry ! la nuit est noire et il [illegible] pour m'accompagner.

—[illegible] a happé à la rencontre, répondit le [illegible]. Ce brave jeune homme est en peine [illegible] qui fait honneur à ses sentiments.

—[illegible] pour la petite, reprit Cornélie, et c'est [illegible] la chaumière.

La conversation fut interrompue par les domestiques qui vinrent [servir] le thé.

Cornélie [illegible] et la baronne trouva [illegible] pour jeter à travers [illegible] quelques-uns de ces lardons qu'elle savait si bien aiguiser, mais [illegible] les dents de la robuste cousine.

Le curé s'était tenu silencieux. Il releva [illegible] sa canne et vint droit à M. de Chalouze.

—Que pensez vous de tout ceci, capitaine?

—Si vous n'étiez pas prêtre, je vous dirais, répondit Chalouze, que le diable s'en mêle et que Perron est ensorcelé, mais vous êtes un homme du bon Dieu, et vous devez croire que la providence nous cache là bas quelque important mystère. Je suis disposé, dans ce cas, à me ranger à votre avis. Rapprochez les [illegible] de Mlle Parmentier [illegible] et dans son délire...

—J'y ai songé tout ce soir.

—Rapprochez-les de cette obstination de la jeune fille, de son désespoir, de sa rechute subite...

—Oui, oui, il y a là quelque chose de grave [illegible] indice.

—Mais rien qu'un indice. Observons, veillons, étudions [illegible], et la lumière se fera. Soyez-en sûr.

—Dieu vous entende.

Les hôtes du château prirent congé de la comtesse. Cornélie s'en alla gênée par la présence du curé qui, l'accompagnant, l'empêcha de médire, avec M. le maire, et du prochain, et surtout de ceux d'où elle venait d'essuyer la nappe.

Landry, à peine instruit des instances infructueuses de M. Parmentier, s'était esquivé du salon et avait pris sa course sur la pente du coteau de Rouillac.

Arrivé au point marqué par le quartier de roche dont nous avons déjà parlé, il vit sur cette roche une masse noire immobile, s'arrêta, entendit un sanglot, et, se précipitant, il serra dans ses bras le bon docteur.

—Pour l'amour de Dieu et de votre fille, ayez plus de courage, dit-il, vous voilà faible et pleurant comme un enfant.

—Ah! je suis maudit! répondit d'une voix éteinte dans les larmes le malheureux, je m'y connais, moi, je ne peux pas me faire illusion... je ne serai pas surpris deux fois....je la vois revenir cette maladie implacable, horrible!.... et dire que je sauverais mon enfant avec cet or que tout le monde me refuse, cet or que je voudrais gagner ici-bas en quelques minutes, quand je devrais le payer des éternels supplices de l'enfer! Dire que j'ai vu... horreur!—Ici le vieillard frissonna de tout son corps, comme sous le coup d'aile d'un vent glacial.—Dire que j'ai vu dans ma jeunesse, un homme jouer et perdre soixante mille francs sur une carte, soixante mille francs que je n'ai pas, qu'il me faut pour arracher ma fille à la mort, soixante mille francs pour lesquels je donnerais non pas mon sang, il ne vaut rien, le misérable ! mais mon âme : soixante mille francs que je demanderais, la corde au cou, à mon plus grand ennemi...... O ciel! n'y a-t-il donc pas d'écho pour te porter ma misère et le cri de mon désespoir.

—Monsieur Parmentier, dit Victor Landry, relevez-vous et ne blasphémez plus. Retrouvez des forces, courez trouver votre fille. J'irai demain vous porter soixante mille francs.

—Vous ! s'écria le docteur, et il se redressa dans les ombres de la nuit comme un spectre ; vous !

—Oui! de la part du général qui veut cacher à sa famille comme à tout le monde sa générosité.

—Je vais me jeter à ses genoux......

—Gardez vous-en bien! s'il vous fait cette avance, c'est à condition que vous ne lui en parlerez qu'au jour où vous pourrez vous en acquitter.

—Ah ! ma fille ! ma fille! s'écria l'heureux père, et, embrassant Landry avec une brusque précipitation, il se mit à courir vers sa maison.

—Je suis donc plus heureux que lui, pensa Landry, puisque je n'ai pas la force de le suivre.

A continuer.

On achète AU PLUS HAUT PRIX *L'OR, L'ARGENT,* ET **Tous les Billets** QUI NE PASSENT PLUS, ET *LES BILLETS DECHIRES,* 15 RUE ST. CHARLES 15 vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 6 heures du soir. 5mars—3m

Ste Rose de Lima. DIMANCHE, jour des Rameaux, à six heures et demie du soir, il y aura, à l'église de Ste Rose de Lima, bénédiction solennelle du Saint Sacrement, suivie d'une quête. Le sermon sera prêché par le Rév. Foltier, curé de St Vincent de Paul. 8 avril—1f

AVIS. ON demande deux GARÇONS de [illegible] au Grand [illegible] Hotel, No [illegible], [illegible] 27 rue Conti, entre Royale et Chartres. 8 avril—3

BULLETIN FINANCIER

Vendredi soir, 7 avril.

Le marché est toujours fort calme, les prix des produits de l'Ouest tendent encore à la baisse et il s'est fait très peu de chose dans le coton, aux prix d'hier, à peu près.

L'or était peu recherché, à l'ouverture, à 160 à 161, mais il est ensuite tombé et, à la clôture, valait 157 1/2 à 158 contre 161 1/2 à 162 hier soir, on eût pu l'avoir, pendant un moment, à 157.—Il ne s'est point vendu d'argent ; les cours en sont nominaux à 145 à 150 les demi piastres américaines et 158 les piastres mexicaines.

Il y a eu quelques ventes de sterling. Une bonne traite particulière a rapporté 162, d'autres traites particulières étaient tenues à 165 et 172, tandis qu'une des banques a tiré pour 2,500 livres à 180. D'autres transactions s'élevant peut-être à 4,000 livres ont eu lieu, mais on ignore à quel taux—Il s'est vendu un peu de change particulier sur France à 3 20 à 3 25 et une traite de banque, de seconde main, pour 5,000 livres, à 3 25 [illegible] change de banques sur France [illegible] 20 équivalant au sterling à 170.

Les banques et les courtiers ont vendu le [illegible] sur New York à 1 à 1 1/4 de prime. la plupart des opérations ont eu lieu à 1—Aujourd'hui, il s'est vendu un peu de change à vue sur New York à 1/2 de prime, $15,000 à [illegible] jours de vue à [illegible] même taux, $10,000 à trois jours à 1/4 de prime et du change à cinq jours au pair.

On a [illegible] pour des actions de la Compagnie du Gaz, [illegible] mais nous ne savons pas si le marché a été conclu, on pourrait en avoir à $[illegible]. Il est offert plusieurs lots d'actions des banques du Canal, du Sud, des Citoyens et de la compagnie des Water Works, [illegible] qu'il y ait demande. [illegible] de la compagnie des Water Works [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 7 avril.

COTON—[illegible]

Stock en mains le 1er sept 1864 [illegible]
Reçu depuis [illegible] 2713
[illegible]
Exporté durant la semaine [illegible]
Stock en mains et à bord de navires [illegible]

PRODUITS ET PROVISIONS—La semaine commerciale a ouvert ce matin avec un marché extrêmement calme, ce qu'a provoqué par la situation qui, en ce moment, marque les affaires financières. Les détenteurs de produits [illegible] de vendre, mais les acheteurs [illegible] nouvelles [illegible] du Nord [illegible]

[illegible]

FRETS—Le steamer de la malle, à destination de New York prend du coton à [illegible] pour New York et pour Boston [illegible] de la farine à [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

ATTENTION.

Mr. J. P. Boisseau annonce aux marchands et à [illegible] qu'il a en vente du bois de construction [illegible] poteau 24, 2e District.

La goëlette anglaise VENICE, ayant été expédiée [illegible] partira positivement [illegible], à 1 heure P. M. On acceptera encore quelques passagers de chambre. L. JOUBLANC, [illegible] 30, Passage de la Bourse au premier.

MM. McCerren & Landry vendront à l'encan, aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des propriétés fort bien situées dans le 2me District et [illegible] des avantages aux spéculateurs. Ils vendront également des meubles, à onze heures, dans leur salle d'encan.—Voir aux annonces.

Les acheteurs se rappelleront que M. D. E. Morphy encanteur vend par catalogue, des groceries, des produits de l'Ouest, &c, ce matin, à onze heures, dans les magasins de M. A. D. Grieff.

Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent du coton, aujourd'hui, à deux heures, dans leur salle d'encan, Camp No 79.

Disciples de Béranger.

MESSIEURS les sociétaires sont priés d'assister à l'ASSEMBLEE GENERALE qui aura lieu le LUNDI, 10 avril 1865, à huit heures précises du soir. Objet de la séance : Election d'un secrétaire. Ce soir, samedi, séance de chant.
A. E. LAMARRE, Secrétaire.
8 avril—3

ARTICLES POUR MODISTES. Nouveau déballage. *WM. DAUPHIN,* 66, rue de la Douane,

VIENT de recevoir par le dernier steamer un grand assortiment de BELLES FLEURS françaises et américaines, des [illegible] de printemps, les plus nouveaux et les plus variés.

Aussi, des RUBANS, BLONDES, RUCHES, CREPES, TULLES soie nouveautés pour chapeaux, FRANGES et PASSEMENTERIE paille et jais, ORNEMENTS très nouveaux pour chapeaux, PARURES et COURONNES très riches pour mariées et enfants.

Il a également en magasin plus de trois cents caisses de CHAPEAUX nouvelles formes pour dames, fillettes et garçons.

Aussi—Un assortiment de chapeaux pour hommes et cadets.

Il saisit cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'il reçoit, chaque semaine, des marchandises nouvelles. 8 avril—14f

POUR MATAMOROS.—Débarque ses passagers à Bagdad—La jolie goëlette anglaise FLEUR D'ITALIE ayant été expédiée, partira LUNDI, 10 courant, sans faute. Elle peut encore prendre quelques passagers pour lesquels il y a de beaux emménagements. S'adresser à bord, poteau 21, Second District, ou à F. OLAVES, rue des Magasins. 8avril—3f

Bar-keeper. ON demande un BAR-KEEPER, parlant le français et l'anglais. S'adresser au café encoignure Conti et Chemin du Bayou. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 8avril—3t

EN débarquement du navire Henriette, de Bordeaux: 50 barriques vin de Cette et Bordeaux, très estimé, 100 caisses vermouth, Noilly Pratt & Co, et absinthe, E & M. 25 barils prunes nouvelles de Bordeaux. A vendre par G. BORZINO, 71, rue de la Vieille Levée. Egalement, par le vapeur Star of the Union: 50 sacs café Rio, prime, 20 sacs amandes du Languedoc, à coques tendres, 10 barils noisettes de Sicile, 30 cartons dattes, &c, &c. 8 avril—3

MAGASIN A LOUER. A louer, à partir du 1er avril, le beau magasin à double situé rue Poydras, No 142. S'adresser rue de la Commune, No 153, au premier. 18mars—

J. LEVOIS & Co.

NOUS AVONS L'HONNEUR DE DONNER AVIS AUX DAMES QUE TOUTES NOS *GRENADINES* Brochées et à carreaux de 87 ½ et de 75 Cts. SERONT VENDUES, A PARTIR D'AUJOURD'HUI 6 AVRIL, A 50 Cts. la yarde.

Nous mettrons en vente en même temps 3 caisses *JACONAS* français, 2 caisses *ORGANDY* nouveauté A 50 Cts. la yarde. LA DERNIERE CAISSE D'*OMBRELLES* A $3 00

J. LEVOIS & Cie, Canal, coin Bourbon. 6 avril—6f

NOUVEAUTES DE PRINTEMPS *GROS & DETAIL,* à très bon marché.

JACONATS FRANÇAIS [illegible]
PERCALES ET BRILLANTES [illegible]
MOUSSELINES ET ORGANDIES [illegible]
INDIENNES [illegible]
NANSOU POMPADOUR
BAREGES BRODES
GRENADINE RAYEE ET ECOSSAISE,
CREPE TAMATARE,
BAREGE INDIEN.
GRENADINE BRODEE à 50 cts la yarde
MOZAMBIQUE, très belle qualité à 40 ct la yarde.
TAFFETAS DE LINON,
FOULARD,
ALPACA ALEPINE,
CHALI HERNANI.

Assortiment [illegible] NANSOU, PERCALE FRAPPEE, COTON BATISTE, MOUSSELINE SUISSE ET PERCALES RAYEES ET A CARREAUX, TOILES BATISTE FIL, LINGE DE TABLE, TOILE A DRAPS, &

CHALES DENTELLE CAMBRAI, LAMA, [illegible] GRENADINE.
[illegible] CHALES BAREGE nouveauté à $4 50 pièce.
1 caisse JOLIES OMBRELLES DE PRINTEMPS [illegible]
1 caisse PARASOLS DOUBLES à $1 50
50 douz. BEAUX BAS ANGLAIS à $9 la douzaine.
MOUCHOIRS BATISTE FIL [illegible] à $3 50 & $5 00 la douzaine.
1 caisse BATISTE FIL IMPRIME [illegible] nouveaux à 60 cts la yarde.
J. LEVOIS & Co, Canal, coin Bourbon. 6avril

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans. [illegible] UN dividende de TROIS PIASTRES ET DEMIE [illegible] 8 avril. R E PERRY, secrétaire.

Divers! CAFE [illegible] CORNICHONS [illegible] PORC [illegible] BACON [illegible] SAINDOUX [illegible] A vendre par THOMPSON & BARKER. 7avril

PERDU OU VOLE [illegible] TOUTOU [illegible]

A VENDRE Une Presse Mécanique POUR JOURNAUX. [illegible] 8 avril—1

AUX PEINTRES. TROIS MILLE LIVRES BLANC DE CERUSE PUR [illegible] HUILE DE LIN, [illegible] BENZINE, [illegible] ESSENCE DE TEREBENTHINE, [illegible] VERNIS, LES COULEURS DE TIEMAN, SECHES ET A L'HUILE. PINCEAUX &c. A vendre [illegible] par CUSACHS & OGDEN [illegible]

TABAC DU CONNECTICUT, EN FEUILLES. [illegible]

Graines de coton. VENANT [illegible] A vendre par A. F. DUBRAE [illegible]

Sucre en morceaux. 50 barils N. Y. STEAM REFINERY STANDARD. En magasin et à vendre par B. P. ETHELL, rue Poydras No [illegible] 8avril—3

A LA "PLUME DE BRONZE", Papeterie, Imprimerie et Reliure. ARTICLES DE BUREAUX —AU GRAND COMPLET— Tous les *articles* et les *travaux* sortant de cette maison sont garantis. Gros et Détail. Expéditions à la campagne et au Mexique. *FRANCIS BOUVAIN,* 62, RUE BOURBON, ET 112, RUE GRAVIER. Toute commande pour la ville s'expédie franc de port à domicile. Les clients pourront faire leurs commandes par écrit, les expédier par la Poste, Boite No 1. 2avril—1m—D L V.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Hébert & Escousse, RUE DE CHARTRES No 131. Reçu par le steamer *Liberty* : MAGASIN PITTORESQUE pour 1864. MUSEE DES FAMILLES " 1864. ANNUAIRE de F. V. Raspail " 1864. SEMAINE DES ENFANTS, années 1861—1863 & 1864. JOURNAL POUR TOUS, années 1863 & 1864. Livres de Piété. Un grand choix de PAROISSIENS, petit et moyens formats—et en GROS CARACTERES. Reliure IVOIRE—VELOURS—Chagrin—Basane. MOIS DE MARIE. MANUEL de Piété, &c., &c. Chapelets et Médailles. EDUCATION. COURS DE NOEL & CHAPSAL—Poitevin—Dufour Saint-Ouen—Lamé Fleury. MANUEL D'EDUCATION. TRESOR DES ENFANTS. ALPHABET de toutes dénominations &c., &c. Nouveautés Littéraires. THEATRE—Les Deux Reines—Les Vieux Garçons—La Belle Hélène. ROMANS—Les Epoux de Théâtre—Mémoires d'une Veuve—Les Victimes d'Amour—11me Régiment. BROCHURES ILLUSTREES—Paul de Kock—Eugène Sue—A. Dumas—Ponson du Terrail—E. Capendu, &c., &c., &c. 1er avril—8f

Changement de magasin. *G. BORZINO,* IMPORTATEUR de vins, liqueurs, huile d'olive, sardines, fruits, amandes, macaroni et vermicelli d'Italie, bouchons, &c., &c., a l'honneur d'informer le public qu'il a transféré son magasin au *No 71, rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville,* 18mars—1m.

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente péremptoire importante, par catalogue, de meubles riches sortis des célèbres ateliers de P. Mallard, N. S. Siebrecht et autres. Tapis, médaillon, glaces françaises, draperies, brocatelle soie, verrerie taillée et porcelaine, plaqué importés directement, pianos Pleyel et objets d'art de prix, beaux candélabres à gaz, en bronze—Vente à l'encan PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur. IL sera vendu, LUNDI, 10 avril, à 10 heures, au No [illegible] de la rue du Canal, près la rue Baronne—Les beaux meubles suivants, sortis des célèbres ateliers de P. Mallard, N. S. Siebrecht et des célèbres fabriques de Paris— [illegible] Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vente à l'encan d'une bibliothèque de prix d'un avocat éminent décédé. PAR MONTGOMERY & BROS, R. M. MONTGOMERY, encanteur. IL sera vendu, LUNDI, 10 avril, [illegible] La bibliothèque de prix d'un avocat éminent décédé. Livres de droit, rapports, digestes, commentaires [illegible] Conditions—comptant. 7 avril

COTON—COTON. [illegible] PAR MONTGOMERY & BROS, R M M [illegible], encanteur. IL sera vendu, [illegible] BALLES DE COTON [illegible] Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 avril

Vente sans réserve pour clore des consignations. 100 lots linge fait supérieur. 150 caisses bottes, souliers et brodequins. PAR E. ROGER & Co, O DEJAN, encanteur. SAMEDI, 8 avril, [illegible] rue de la Vieille Levée [illegible] —ET— [illegible] caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, [illegible] 7avril

Chemises, Toile, Coton & Gingo. PAR E. ROGER & Co., GUSTAVE DEJAN, Encanteur. SAMEDI, 8 avril, [illegible] Vieille Levée [illegible] gingo et coton.

Vins, eau de vie, liqueurs, whisky, sucre &c. PAR BERNARD TURPIN, encanteur. SAMEDI, [illegible]

Fromage de Gruyère, Tête de Maure et pâté gras. PAR BERNARD TURPIN, Encanteur. SAMEDI [illegible]

Marchandises sèches, Meubles, &c. PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur. SAMEDI [illegible] coin des rues Chartres et St. Louis [illegible]

Bois de construction. PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. [illegible] 100,000 pieds BOIS DE SAPIN [illegible]

A LA FAILLITE entre les créanciers et les créanciers de [illegible] DERMANE, PAR Wm P. VINCENT, encanteur. [illegible] —EGALEMENT— [illegible] machines à coudre de Grover & Baker. 8 avril

Banque de la Louisiane en liquidation. Nouvelle-Orléans, 1er mars 1865. AVIS est donné que conformément à la [illegible] des règlements de cette Banque, une [illegible] des Directeurs de la dite banque aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 10 avril prochain, à midi, afin de traiter les affaires de la Banque. J. F. IRVINE, caissier.

AVIS. LE Dr. DE LAUREAL, médecin homœopathe, rue St Pierre No [illegible], [illegible] des diverses branches de sa profession et en particulier des maladies [illegible] Consultations—de 7 à 9 heures A. M. 8avril—30f

Boulangerie à vendre, à Alger. A vendre, pour cause de départ, une BOULANGERIE, rue Bouny, à Alger, [illegible] UNION BAKERY, [illegible] deux charrettes à pain [illegible] Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 5 avril—6f

Demande de professeur. ON demande un professeur d'anglais, pouvant aussi [illegible] diverses branches de l'éducation [illegible] s'adresser au Louisiana Academy, 184 rue de l'Hôpital.

AVIS. MME MOREAU, accoucheuse, informe ses clients et le public qu'elle est obligée de s'absenter et a chargé Mme Vve CHALETTE, sage femme, du soin de ses malades pendant son absence. Mme CHALETTE, rue Dumaine No 52, entre Royale et Chartres, est la seule que recommande Mme MOREAU. 8avril—6f

Divers, Divers.

CINQ CENTS barils de farine PLANTS Ex.
500 barils de farine ORIENTAL.
500 do do favorite de SMITH.
200 do do Atlantic de PEGRAM.
100 do do Fine PLANTATION.
300 do porc MESS.
100 do do PRIME.
100 do do RUMPS.
2 do do MACHOIRES.
25 boucauts plats côtés DESOSSES.
25 do épaules BACON.
25 caisses do sèches salées.
50 tierçons JAMBONS poudrés au sucre.
25 boucauts vieux plats côtés désossés, à BAS PRIX.
35 tierçons épaules en SAUMURE.
50 do JAMBONS.
100 fréquins beurre GOSHEN.
25 sacs café RIO.
50 barils haricots BLANCS de [illegible]
A vendre par E. E. KEEP, Rue Poydras, Nos 77 et 79.

Reçu à New York, par les steamers Washington et Lafayette, du Havre, et, en débarquement du steamship Evening Star, une Série de SPECIALITES FRANÇAISES ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES, que le soussigné vendra aux pharmaciens et au public, aux plus justes prix d'importation. Cet envoi se compose entr'autres de ELIXIR ANTIDYSPEPTIQUE, de Boudault. BISCUITS DEPURATIFS, du Dr. Olivier. SIROP DE RAIFORT IODE, de Dervault et de Lancelot. CAPSULES MOTHES, Raquin et Matthey Caylus. GRANULES de DIGITALINE et D'ATROPINE. FER de QUEVENNE; PAPIER FAYARD. ANTIGOUTTEUX GENEVOIX. CIGARETTES D'ESPIC; PURGATIF LEROY. SIROP DE DENTITION du Dr. Delabarre. POUDRES DE BISMUTH, du Dr. Patterson. SIROP de ROBIQUET; HUILE de JONGH. PILULES et LIQUEUR, du Dr. Laville. SIROP DE LACTUCARIUM; PATES PECTORALES &c., &c., &c., &c.—A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Nos 27 et 29 rue Dauphine, Enc. Douane. 20 mars—3m

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés foncières [illegible] Deuxième District [illegible] PAR McCERREN & LANDRY. IL sera vendu [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] 1o—CINQ TERRAINS [illegible] 2o—[illegible] St-Pierre, l'Avenue Carrollton [illegible] Conditions—comptant, en billets du Trésor. [illegible]

Meubles—Meubles PAR McCERREN & LANDRY. [illegible]

Divers pour clore des consignations PAR D. E. MORPHY [illegible]

Meubles en acajou, bibliothèque d'un [illegible] matelas, accessoires français, battes &c. &c. PAR RENE GUTIERREZ, encanteur. [illegible]

Meubles [illegible] PAR RENE GUTIERREZ [illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur. **Machine à vapeur pour steamboat** [illegible]

Jambons, farine, épaules, pommes de terre PAR J. P. BOISSEAU [illegible]

Livres de droit, meubles &c. [illegible] PAR E. M. JACOBS, encanteur. [illegible]

Vente [illegible] PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

Propriétés de [illegible] dans le Premier District. [illegible]

AVIS JUDICIAIRES:

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible] 1865 [illegible] E. T. FELLOWES, Juge. [illegible] C. F. BEKENS, greffier.

SE RETIRANT DES AFFAIRES. **GRAND STOCK DE Marchandises sèches étrangères et du pays.** VENTE DE CLOTURE AU PRIX COUTANT AU DETAIL SEULEMENT. Désirant me retirer des affaires le plus tôt possible, je vendrai, AU PRIX COUTANT, le STOCK ENTIER de MARCHANDISES SECHES étrangères et du pays de mon magasin No 131 de la rue du Canal. Plusieurs jours étant nécessaires pour préparer les marchandises, en faisant une forte réduction dans les prix actuels, il ne sera rien offert avant LUNDI, [illegible] M. E. HAGGERTY, rue du Canal No 131. 16 mars—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Texas et de la Nouvelle-Orléans. AVIS. UNE ELECTION de sept Directeurs de cette compagnie, pour l'année, aura lieu, au Bureau de la dite compagnie, rue de la Douane, No 16, MERCREDI, 19 avril. Nlle-Orléans, [illegible] avril 1865. L. F. GENERES, Secrétaire. 5avril—1pe,au19av

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR
201...... Rue de Chartres 201
Entre Ste Anne et Dumaine.